

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2026
(Convocation faite le 21/03/2026)

Etaient présents : tous les conseillers.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Monsieur Benjamin NOEL est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Nomination du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme Monsieur Benjamin NOEL secrétaire de séance.

Délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses votants, le Conseil Municipal décide :

- de déléguer au Maire les attributions suivantes :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 5 500,00 €
 - décider de la conclusion et de la révision du louage de choses d'une durée de 12 ans maximum.
 - passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
 - créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
 - prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
 - accepter les dons et legs non grevés de conditions ni de charges.
 - décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
 - fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
 - exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire
 - intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, y compris pour les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000,00 €. Le Maire est autorisé à choisir un avocat.
 - régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.
 - autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
 - procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.
- en cas d'empêchement du Maire, les attributions visées ci-dessus sont déléguées au premier adjoint
- de rappeler au Maire son obligation de rendre compte des décisions prises sur délégation au Conseil Municipal lors de la séance suivante.

Indemnités de fonction du Maire et des adjoints :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses votants, le Conseil Municipal décide :

- de fixer à compter du 15 mars 2026, les indemnités de fonction des adjoints aux pourcentages suivants du montant de référence :

1er adjoint, Monsieur Luc JONNET : 150 % soit 725,71 € brut mensuel

2ème adjointe, Madame Armelle SCHADECK : 50 % soit : 241,90 € brut mensuel

- de procéder automatiquement à la revalorisation de ces indemnités en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Les montants mentionnés à titre indicatif dans la présente délibération sont calculés en fonction des plafonds en vigueur actuellement.

- d'inscrire les crédits nécessaires au compte 6531 du budget.

Formation des commissions communales :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de former les six commissions suivantes et de fixer ainsi le nombre de membres, sachant que le Maire est président de droit dans chacune d'elles :

Commission Budget : 5 membres soit Monsieur Luc JONNET, Madame Chantal DAUBY, Monsieur Benjamin NOEL, Monsieur Jean-Merlys LOUFOUA

Commission Cadre de vie et fleurissement : 5 membres soit Monsieur Christian ROMEDENNE, Madame Chantal DAUBY, Madame Valérie BROCARD, Madame Alice BECKEL

Commission Voirie et sécurité : 4 membres soit Monsieur Luc JONNET, Monsieur Philippe MAHEUT, Monsieur Christian ROMEDENNE

Commission Social et cimetière : 6 membres soit Madame Armelle SCHADECK, Monsieur Christian ROMEDENNE, Madame Chantal DAUBY, Madame Valérie BROCARD, Madame SUAU

Commission Bois : 7 membres soit Monsieur Luc JONNET, Monsieur Christian ROMEDENNE, Monsieur Philippe MAHEUT, Monsieur Gaëtan DEVOS, Monsieur Jean-Merlys LOUFOUA, Madame Alice BECKEL

Commission Système information, communication et bulletin : 6 membres soit Madame Séverine SALVY, Monsieur Benjamin NOEL, Madame SUAU, Madame Alice BECKEL, Madame Sandra MARTINS.

Proposition de noms en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de désigner Monsieur Jean-Loup EVRARD, Maire, comme président de la commission communale des impôts directs.

- de proposer, en nombre double, le nom de douze commissaires titulaires de la commune et autant de suppléants, afin de permettre leur nomination par le directeur des services fiscaux.

Désignation des membres pour le Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas procéder à une nomination au scrutin secret pour la nomination des représentants du Conseil Municipal au sein du comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires et de nommer comme membres les conseillers suivants : Jean-Loup EVRARD, Sandra MARTINS, Benjamin NOEL.

Désignation du délégué dans la commission de contrôle de la liste électorale

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Madame Chantal DAUBY, conseillère municipale en tant que déléguée dans la commission de contrôle de la liste électorale.

Election des délégués de la collectivité auprès du SIEM Territoire d'énergie Marne

Après le scrutin, à l'unanimité des votes, ont été proclamés élus :

Comme délégué titulaire, Monsieur Luc JONNET.

Comme délégué suppléant, Monsieur Philippe MAHEUT.

Désignation des délégués auprès du Syndicat de Démoustication

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

- Monsieur Benjamin NOEL comme délégué titulaire auprès du syndicat de démoustication
- Monsieur Gaëtan DEVOS comme délégué suppléant.

Désignation du correspondant défense

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mme Armelle SCHADECK, conseillère municipale et deuxième adjointe en tant que correspondant défense de la commune qui aura vocation à sensibiliser les administrés de la commune aux questions de défense, à être l'interlocuteur privilégié en ce qui concerne le parcours de citoyenneté ou le devoir de mémoire.

Désignation du correspondant sécurité routière

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Madame Séverine SALVY, conseillère municipale en tant que correspondante sécurité routière de la commune.

Désignation des délégués à l'association des Communes Forestières de la Marne

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Monsieur Philippe MAHEUT en tant que délégué titulaire et Monsieur Luc JONNET en tant que délégué suppléant pour représenter la Commune à l'association des Communes Forestières de la Marne.

Vote des taux de trois taxes

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2026
 - taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 43,06 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 15,75 %
 - taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 16,44 %
- de charger le Maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.

Aménagement de places de parking PMR

Après lecture de la demande d'une administrée de créer au moins une place de parking PMR dans la Rue du Moulin, compte tenu de la topographie de la rue qui est en pente et son étroitesse, le Conseil ne peut donner une suite favorable car cela ne sera pas techniquement possible. La commission voirie travaillera sur la recherche d'une solution techniquement possible dans le respect de la réglementation.

Le secrétaire de séance,
Benjamin NOEL

Le Maire,
Jean-Loup EVRARD